

**COMMUNE DE SOULAIRE ET BOURG
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025**

Compte rendu

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois de juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Soulaire et Bourg, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Palomino, sous la présidence de Monsieur RAIMBAULT Jean-François, maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 10 juin 2025

Présents : Mmes MENET Séverine - CHAZAL PORTANGUEN Caroline - TOULLIER Marina - BLOT Chantal - BIGOT Céline - et Mrs RAIMBAULT Jean-François - VINCENT Jean-Philippe - DURAND Thierry - SEROUSSI Gérard - PREDONZAN Franck - GEFFARD Olivier - LANDRAU Stéphane - BOURGEOIS Philippe

Excusées : LEGRAND Lyne qui a donné pouvoir à Jean-François RAIMBAULT

Absente : Mme LEBOUVIER Jessica

Secrétaire de séance : Mme CHAZAL PORTANGUEN Caroline

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 mai 2025

Monsieur le Maire demande si quelqu'un a des observations à formuler au sujet du compte rendu du 19 mai 2025. Compte rendu du précédent conseil approuvé à l'unanimité

1) Versement fonds de concours à ALM des travaux Place de l'Eglise

Depuis le 1^{er} janvier 2022, ALM exerce la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie » sur son territoire. La délibération du conseil communautaire du 13 décembre 2021 a acté la modalité d'organisation de cette compétence. Concernant les places situées sur le domaine public communal, qui présentent une mixité d'usage et un impact direct sur l'identité de la commune, la communauté urbaine reste gestionnaire du domaine public, au même titre que le reste de la voirie communautaire.

En revanche lors de leur réaménagement, la commune participe financièrement aux travaux par le versement d'un fonds concours, à hauteur de 50 % des études et travaux, HT et hors subventions.

Angers Loire Métropole, en tant que maître d'ouvrage a porté le projet d'aménagement de la place de l'Eglise, à Soulaire et Bourg. La totalité des travaux incluant les études s'élève à 112 773 € HT. ALM demande donc un fonds de concours de **56 386.50 €**

net de taxes auprès de la commune, correspondant à 50 % du coût total HT des études et travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement de ce fonds de concours
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

2) Recensement de la population en 2026

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le recensement de la population devra être effectué en 2026 à Soulaire et Bourg, la collecte se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026. Il indique que la commune doit mettre en œuvre les moyens humains, matériels et financiers pour le bon déroulement de cette enquête.

En ce qui concerne les moyens humains, Aline Leriche exercera la fonction de coordonnatrice communale, elle sera donc responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement et des agents recenseurs seront recrutés en temps voulu.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la mise en œuvre du recensement de la population en 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en œuvre des moyens humains, matériels et financiers pour le bon déroulement du recensement de la population en 2026
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à nommer la coordinatrice locale et à créer des postes d'agents recenseurs pour la période concernée
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

3) Projet de territoire, Convention territoriale globale- Pilotage du territoire – 2025-2026 - Convention intercommunale

Annexes :

- *Convention*
- *Annexe 1 à la convention*
- *Annexe 2 à la convention*

Monsieur le Maire expose,

La convention territoriale globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la CAF et les communes concernées.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

Les domaines d'intervention des CTG sont globaux : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

D'octobre 2021 à juin 2022, un stagiaire en Master 1 de sociologie a réalisé un diagnostic de territoire sur les communes d'Ecuillé, de Feneu, de Soulaire-et-Bourg et de Cantenay-Epinard. Le 15 novembre 2022, ces communes ont signé une CTG courant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Afin d'organiser la dynamique CTG sur le territoire, de contribuer à la mise en œuvre des orientations et des actions inscrites dans cette convention ainsi que d'assurer le suivi et l'évaluation de la démarche, la commune de Cantenay-Epinard a recruté, en juin 2024, un agent qui occupe le poste de chargé de coopération stratégique CTG.

La commune de Cantenay-Epinard a ensuite signé une convention avec la CAF qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite « Pilotage du projet de territoire - Chargé de coopération CTG ».

A ce titre, la commune de Cantenay-Epinard perçoit une subvention à hauteur de 0.80 équivalent temps plein (ETP) réparti comme suit :

- 12 000€ pour le financement de 0.50 ETP du poste de chargé de coopération stratégique ;
- 4 776.04€ pour le financement de 0.30 ETP au titre des actions de coordination thématiques anciennement financées par le contrat enfance jeunesse (CEJ).

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la commune de Cantenay-Epinard porte la coopération stratégique, en 2025 puis en 2026, à raison de 0,5 ETP,

Considérant que les communes de Feneu, Soulaire-et-Bourg et Cantenay-Epinard portent chacune la coopération thématique, en 2025 puis en 2026, à raison de 0,1 ETP,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, la convention intercommunale de pilotage du territoire 2025-2026 et ses annexes, jointes à la présente délibération ;
- **APPROUVE**, au titre de la coopération stratégique, le versement :
 - De la somme de 3 597,26 € de la commune de Feneu au profit de la commune de Cantenay-Epinard ;
 - De la somme de 2 448,96 € de la commune de Soulaire-et-Bourg au profit de la commune de Cantenay-Epinard ;
 - De la somme de 1 100,19 € de la commune d'Ecuillé au profit de la commune de Cantenay-Epinard ;
- **APPROUVE**, au titre de la coopération thématique, le versement :
 - De la somme de 1592,01 € de la commune de Cantenay-Epinard au profit de la commune de Feneu ;
 - De la somme de 1592,01 € de la commune de Cantenay-Epinard au profit de la commune de Soulaire-et-Bourg.
- **AUTORISE** et **MANDATE** monsieur le maire ou son représentant à signer tout document, dont la convention en annexe, ainsi qu'à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;

- INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

4) Soutien à Envie 49

Envie 49, les élus municipaux de Soulaire et Bourg réaffirment leur engagement en faveur des structures d'insertion et défendent une transition écologique fondée sur la solidarité et l'inclusion, en soutien de leur Président Dominique Viannay, habitant de la commune

« L'éco-organisme national Ecosystem a décidé de réattribuer son marché de collecte et de transport logistique des déchets d'équipements électriques et électroniques, précédemment confié à l'entreprise d'insertion Envie 2E 49.

Cette décision, motivée par une logique de mise en concurrence basée à 60% sur le critère du prix, met un terme à un partenariat historique initié en 2005 avec Envie 49.

Ce choix d'Ecosystem soulève par ailleurs la question des conséquences sur l'emploi des 130 salariés d'Envie 49, dont 80 sont en parcours d'insertion professionnelle.

Envie 49, acteur majeur du réemploi solidaire, est depuis près de 30 ans un pilier de l'insertion sociale et professionnelle sur notre territoire. En collectant, valorisant et reconditionnant les équipements électriques et électroniques, il permet à des personnes éloignées de l'emploi de retrouver une place dans la société tout en contribuant à une économie circulaire vertueuse. Ce modèle, qui allie performance environnementale et impact social, est reconnu pour sa contribution au développement durable de Soulaire et Bourg.

Il est essentiel que les éco-organismes, en tant qu'entreprises agréées par l'État œuvrant pour l'intérêt général, intègrent pleinement les objectifs d'insertion et de réemploi dans leurs décisions, en accordant une attention particulière aux critères sociaux et environnementaux auxquels le village de Soulaire et Bourg est attaché.

En apportant son soutien à Envie 49, les élus de Soulaire et Bourg réaffirment leur engagement en faveur des structures d'insertion et défendent une transition écologique fondée sur la solidarité et l'inclusion. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le soutien à Envie 49

5) *Projet de territoire, Convention territoriale globale- Pilotage du territoire – 2024 - Convention intercommunale*

Annexe : convention

Monsieur le maire expose

La convention territoriale globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la CAF et les communes concernées.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

Les domaines d'intervention des CTG sont globaux : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

D'octobre 2021 à juin 2022, un stagiaire en Master 1 de sociologie a réalisé un diagnostic de territoire sur les communes d'Ecuillé, de Feneu, de Soulaire-et-Bourg et de Cantenay-Epinard. Le 15 novembre 2022, ces communes ont signé une CTG courant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Afin d'organiser la dynamique CTG sur le territoire, de contribuer à la mise en œuvre des orientations et des actions inscrites dans cette convention ainsi que d'assurer le suivi et l'évaluation de la démarche, la commune de Cantenay-Epinard a recruté, en juin 2024, un agent qui occupe le poste de chargé de coopération stratégique CTG.

La commune de Cantenay-Epinard a ensuite signé une convention avec la CAF qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite « Pilotage du projet de territoire - Chargé de coopération CTG ».

A ce titre, la commune de Cantenay-Epinard perçoit une subvention à hauteur de 0.80 équivalent temps plein (ETP) réparti comme suit :

- 12 000€ pour le financement de 0.50 ETP du poste de chargé de coopération stratégique ;
- 4 776.04€ pour le financement de 0.30 ETP au titre des actions de coordination thématiques anciennement financées par le contrat enfance jeunesse (CEJ).

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la commune de Feneu a mis en œuvre la coopération thématique en 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de pilotage du territoire 2024 annexée à la présente délibération ;
- APPROUVE le versement de la somme de 4 776.04€ au profit de la commune de Feneu pour la coordination thématique qu'elle a assurée en 2024 ;
- ATORISE le maire ou son représentant à signer tout document, dont la convention en annexe, ainsi qu'à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;
- INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Complément d'information pour les délibérations

- Délibération n° 1 : versement fonds de concours pour ALM travaux Place de l'Eglise

Thierry Durand : financement de ces travaux par un prêt de la banque des territoires. Le prêt sera débloqué rapidement dès que l'arrêté de contacter le prêt est signé par monsieur le maire

- Délibération n° 2 : recensement de la population en 2026

Jean-François Rimbault : les éléments nécessaires au recensement seront transmis par l'INSEE en septembre

- Délibération n° 3 : projet de territoire – convention territoriale globale

Jean-François Rimbault : il s'agit du reste du salaire de Marion : environ 11 000 € par an reportés entre les communes participantes, au prorata du nombre d'habitants. Au titre de la référence thématique, Cantenay Epinard rembourse l'ALSH de Feneu, divisé en 2 en lien avec leur action en fonction de la mobilisation des professionnels.

Informations diverses

- 4 juillet : Chantal représentera la commune à la réunion du Contrat local de Santé
- Association d'enseignement musicale n'a pas eu la subvention espérée auprès du conseil départemental, pour financer la création d'un groupe de percussions brésiliennes. L'association a besoin de 1000 €. Elle a fait une cagnotte et du mécénat d'entreprises. Elle a déjà perçu une aide exceptionnelle il y a moins de 3 ans. Il convient de demander des informations complémentaires pour prendre une décision éclairée.
- Arbres remarquables : 200 arbres remarquables sont identifiés sur l'inventaire dont certains sont d'ores et déjà répertoriés.
- Concertation enquête publique lotissement les Rosés tranche 2 : enquête publique close depuis ce soir 17 h. Démarche réalisée pour appuyer la mise en œuvre de ce lotissement. En attente du retour de la commissaire enquêtrice, en septembre-octobre, après l'analyse de toutes les contributions.
- Jean-François Rimbault : Démarrage des logements locatifs Meldomys 1^{ère}-quinzaine de juillet.
- Séverine Menet : PLU mobilité : donner son avis sur les orientations à prendre. Les demandes sont différentes selon les orientations de la commune : accès au service de proximité, mobilité douce, transport en commun.
- Jean-François Rimbault : le 8 septembre, le vice-président du conseil départemental vient voir la route entre Cantenay Epinard et Soulaire et Bourg.
- Thierry Durand : 18 juin, rendez-vous à la préfecture pour information sur le plan communal de sauvegarde.

- Philippe Bourgeois : comice agricole le 20 septembre à Feneu. L'organisation demande si des artisans de la commune veulent avoir un stand d'exposition. Il y a aussi la possibilité d'être bénévole.
- Jean-Philippe Vincent : travaux du Cassoir, le carrefour a été coupé une semaine au lieu de 2.
- Marina Toullier : flyers distribution pour la semaine prochaine.
 - 15 juillet : réunion RAM à 10h. Lyne Legrand participera à cette réunion, prévue à la mairie de Soulaire et Bourg, avec les communes de Canteany-Epinard, Feneu et Ecuillé.
 - 12 juin : réunion Feneu ALSH
 - 17 juin : conseil d'école 126 élèves à la rentrée 2025-2026